

swissuniversities

**Chambre des
hautes écoles pédagogiques**

**Groupe de travail
Langues étrangères**
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Etat actuel de la mise en œuvre des recommandations de la CDIP relatives à l'enseigne- ment des langues étrangères à l'école obligatoire dans les ins- titutions de formation des en- seignantes et enseignants

Approuvé pour publication par l'Assemblée plénière de la Chambre HEP le 3 juin 2021.

Mentions légales

| | |
|-----------------------|--|
| Mandant | Chambre des HEP |
| Responsable de projet | Groupe de pilotage du GTLE |
| Version du rapport | 03.06.2021 |
| Auteur/e du rapport | Régine Roulet et Wilfrid Kuster, co-présidente et co-président du GTLE |

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 4 |
| Résultats de l'enquête selon numérotation des recommandations de la CDIP | 5 |
| B. Formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants | 5 |
| 9. Recommandation 9 : Choix des langues nationales | 5 |
| 9.1 Choix des langues nationales comme matière d'étude | 5 |
| 9.2 Choix de plusieurs langues comme matière d'étude | 6 |
| 10. Recommandation 10 : Enseignement immersif | 6 |
| 11. Recommandation 11 : Introduction des profils spécifiques de compétences langagières pour les enseignantes et enseignants de langues étrangères | 7 |
| 12. Recommandation 12 : Développement de la didactique | 7 |
| 13. Recommandation 13 : Offres de formation continue | 8 |
| 14. Recommandation 14 : Soutien de la formation continue des enseignantes et enseignants | 9 |
| C. Echanges et mobilité | 10 |
| 18. Recommandation 18 : Stage d'enseignement pour étudiant·e·s | 10 |
| 19. Recommandation 19 : Programme d'échange ou de mobilité pour les étudiant·e·s et les enseignant·e·s | 11 |
| D. Projets de recherche et d'expérimentation | 11 |
| 21. Recommandation 21 : Projets de recherche et d'expérimentation : langues nationales | 12 |
| 22. Recommandation 22 : Projets de recherche et d'expérimentation : Projets pilotes langues nationales | 12 |
| 23. Recommandation 23 : Projets de recherche et d'expérimentation : Diffusion des résultats des projets | 13 |
| Conclusions et recommandations du GTLE | 14 |
| Annexe | 17 |

Abréviations

| | |
|--------|---|
| GTLE | Groupe de travail langues étrangères de la Chambre des HEP |
| AGFS | Arbeitsgruppe Fremdsprachen der Kammer PH |
| CDIP | Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique |
| HEP | Haute Ecole Pédagogique |
| HarmoS | Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire |

Introduction

Les cantons sont tenus par la Constitution fédérale d'harmoniser les objectifs des niveaux d'enseignement et donc aussi les objectifs de l'enseignement des langues. C'est dans cette perspective que la CDIP a élaboré la stratégie des langues de 2004, dont les principaux éléments ont ensuite été repris dans le concordat HarmoS. La stratégie des langues adoptée en 2004 s'accompagnait d'un programme de travail définissant des instruments communs, dont l'élaboration ou la mise en place est maintenant achevée. Le programme de travail de 2004 est donc réalisé, même si des évaluations et des améliorations au niveau de l'application de certains de ces instruments restent nécessaires. Les [recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères \(langues nationales et anglais\) à l'école obligatoire du 26 octobre 2017](#) renouvellent les grands principes de la stratégie des langues de 2004, tout en y adjoignant des recommandations complémentaires relatives au développement de l'enseignement des langues. Des exemples de bonnes pratiques sont également recensés et présentés lors de la publication des recommandations.

La direction du GTLE ainsi que le groupe dans son ensemble ont eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises quant au contenu de ces recommandations, entre autres lors d'une consultation écrite et lors du hearing organisé en mars 2017 par le secrétariat général. Des membres du groupe ont également participé à la rédaction des bonnes pratiques.

Ce rapport est établi à la demande de l'Assemblée plénière de la Chambre des HEP. Il fait état de l'enquête menée par le comité de pilotage du GTLE en décembre 2020 et janvier 2021.

Le questionnaire conçu par le comité de pilotage se limite aux aspects concernant la formation des enseignantes et enseignants et suit la structure des recommandations de la CDIP.

18 représentant-e-s de 15 institutions de formation nous ont envoyé leurs réponses pour les niveaux de formation

- primaire (12)
- secondaire (9)
- continue (3)

La présentation des résultats de l'enquête suit le schéma suivant pour chaque recommandation :

- Titre et recommandation issus du document (CDIP, 2017)
- Questions se référant à cette recommandation
- Tableau synoptique résumant les retours des institutions
- Précisions et remarques de la part des représentantes et représentants

Ce rapport présente les résultats de l'enquête du comité de pilotage du GTLE suivant la numérotation des recommandations de la CDIP. Les recommandations sous « A . Conditions de l'enseignement des langues étrangères dans les classes » ne sont pas pris en compte car elles ne concernent pas la formation des enseignantes et enseignants. Le rapport présente donc les résultats concernant les parties « B. Formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants », « C. Echanges et mobilité » et « D. Projets de recherche et d'expérimentation ». Suivent à la fin du rapport les conclusions et recommandations du GTLE.

Résultats de l'enquête selon numérotation des recommandations de la CDIP

II Recommandations relatives au développement de l'enseignement des langues étrangères

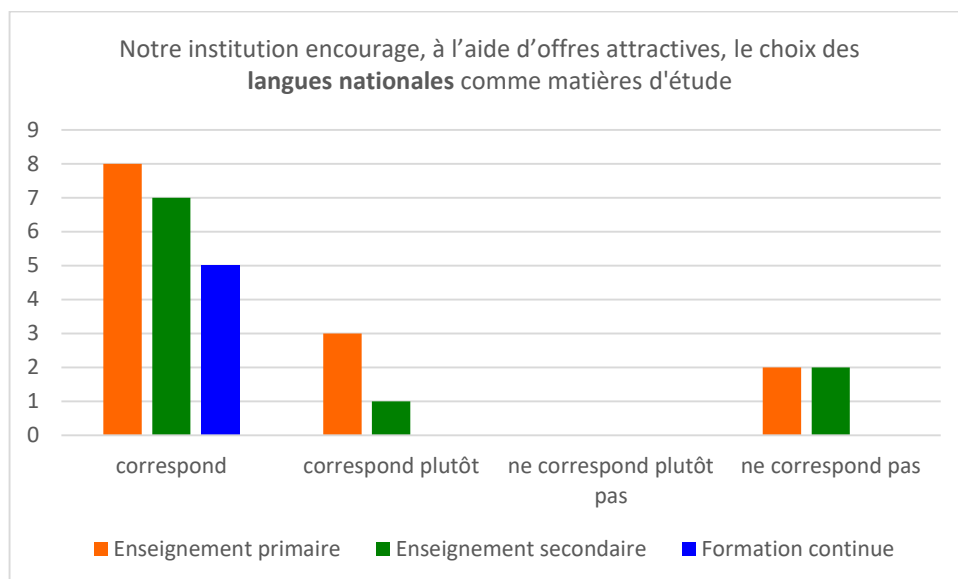
B. Formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants

Les cantons et leurs institutions de formation sont invités à encourager le développement et le maintien des compétences langagières et didactiques des enseignantes et enseignants...

9. Recommandation 9 : Choix des langues nationales

9. en contribuant, par la création d'offres attractives, à ce que les futurs enseignants et enseignantes choisissent les langues nationales comme branches d'études et puissent étudier plusieurs langues en parallèle;

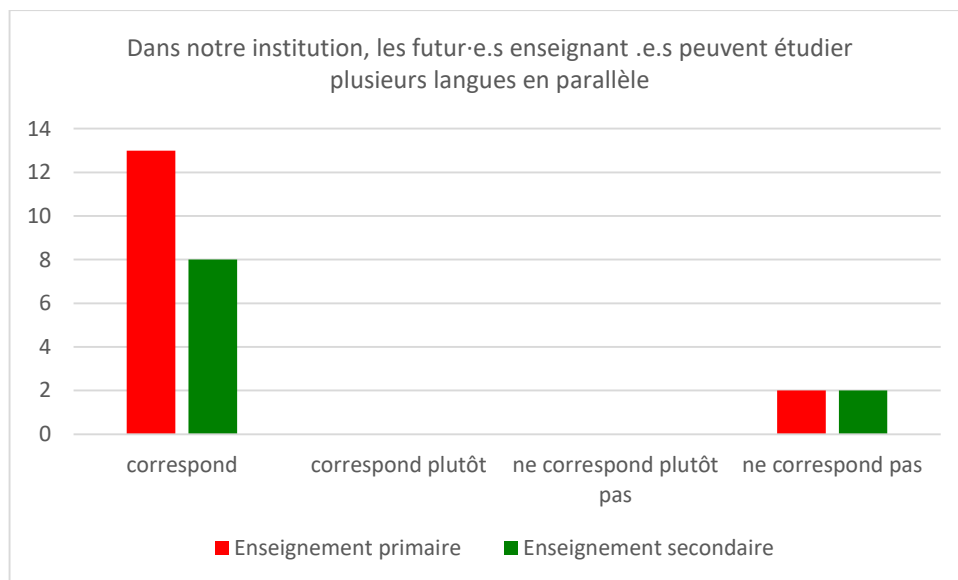
9.1 Choix des langues nationales comme matière d'étude



La grande majorité des institutions encourage le choix des langues nationales comme matière d'étude que ce soit en formation primaire, secondaire ou continue. Les offres proposées comprennent des stages d'enseignement et d'assistantat dans les autres régions linguistiques, des cours de langue, des séjours linguistiques (parfois avec examen international à la clé), une obligation d'étudier deux langues dans le cursus, des synergies entre les cours de langues, des modules d'introduction à la didactique du plurilinguisme (où les avantages de l'enseignement de la deuxième langue nationale est présentée sous tous ses avantages sur le marché du travail), des cursus bilingues, des cursus plurilingues, une exigence de bons niveaux de langue à l'entrée en formation, des offres linguistico-culturelles facultatives, des mesures d'encouragements très marqués pour l'étude de l'italien, de larges offres en formation continue.

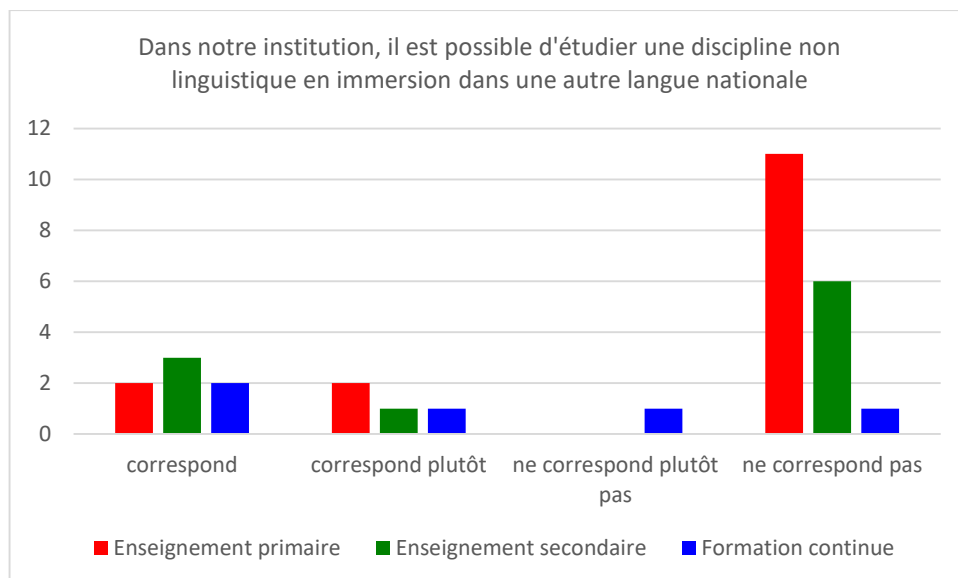
9.2 Choix de plusieurs langues comme matière d'étude

Dans la grande majorité des institutions les étudiants peuvent étudier plusieurs langues tant au primaire qu'au secondaire. Toutefois, au niveau primaire, il est rarement possible de choisir deux langues nationales, en fonction des plans d'études, qui selon le concordat Har-moS, prévoient l'étude d'une langue nationale et de l'anglais. Au niveau secondaire, l'étude de deux langues nationales en parallèle est proposée dans plusieurs institutions.



10. Recommandation 10 : Enseignement immersif

10. en donnant aux enseignantes et enseignants en formation la possibilité d'étudier une discipline non linguistique par immersion dans une autre langue nationale;



L'étude de disciplines non linguistiques en immersion dans une autre langue nationale n'est pas encore répandue dans les cursus de formation initiale. Les cursus bilingues sont la voie la plus fréquemment choisie, mais ils n'existent pas dans toutes les institutions. La formation continue développe des offres dans ce sens mais pas encore suffisamment si on se reporte au tableau. Les offres proposées vont du cursus bilingue à quelques modules enseignés en immersion en passant par 15% de matière enseignée en immersion. Concernant la

formation continue, il y a des offres en immersion réciproque accessibles également aux étudiant·e·s.

11. Recommandation 11 : Introduction des profils spécifiques de compétences langagières pour les enseignantes et enseignants de langues étrangères

*11. en soutenant la mise en œuvre des recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques (HEP) de swissuniversities relatives à l'introduction dans les institutions de formation des profils spécifiques de compétences langagières pour les enseignantes et enseignants de langues étrangères. Est préconisée, le plus tôt possible au cours de la formation, l'acquisition d'un **niveau général**¹ B2 (degré primaire) ou C1 (degré secondaire), tandis que doit être visée en fin de formation l'atteinte d'un **niveau spécifique à la profession enseignante** plus élevé que le niveau général mentionné ci-dessus.*

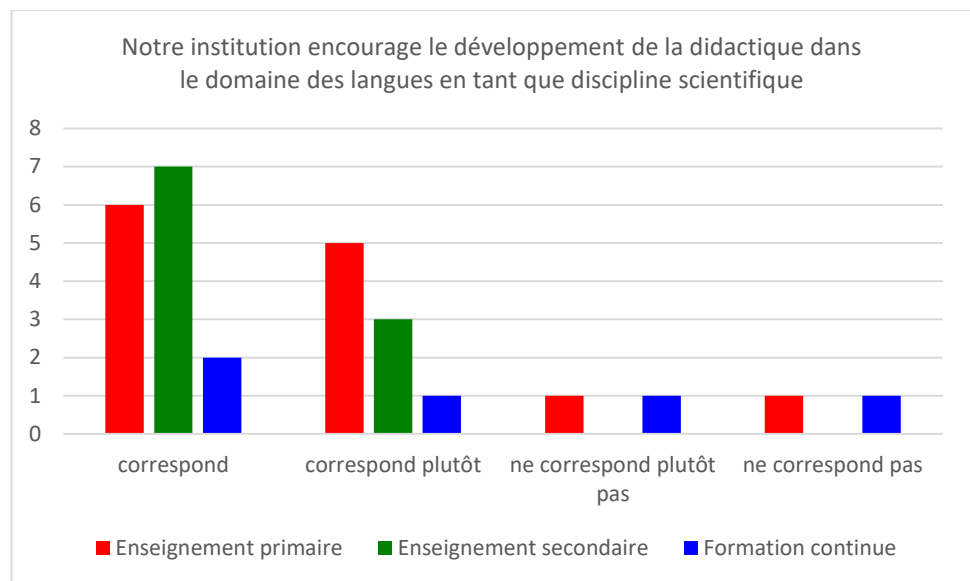
Le comité de pilotage a renoncé à poser dans ce contexte une question sur l'utilisation des profils de compétences linguistiques spécifiques à la profession en raison de l'enquête de suivi détaillée menée en parallèle sur ce sujet.

Les résultats de l'enquête de suivi montrent que les profils sont largement utilisés par les institutions de formation des enseignantes et enseignants, tant au niveau primaire que secondaire. A l'exception de deux institutions, les profils sont utilisés dans toutes les institutions interrogées pour promouvoir les compétences linguistiques, dans onze institutions pour l'évaluation formative et dans cinq pour l'évaluation sommative. Dans toutes les institutions, à deux exceptions près, un niveau général doit être confirmé au cours de la formation sous la forme d'un diplôme international de langue. Dans huit institutions, les profils sont utilisés pour définir les besoins linguistiques à la fin de la formation. Les données disponibles pour la formation continue en revanche manquent de précision pour pouvoir en tirer des mesures concrètes. Un résultat frappant de cette enquête est l'utilisation encore relativement faible des profils à des fins d'évaluation sous forme de tests ou d'examens. Ce résultat est accompagné d'une forte demande des institutions pour des outils d'évaluation des compétences linguistiques spécifiques. L'enquête actuelle a également relevé de manière ciblée les besoins en tests ou certification des compétences spécifiques: 12 représentantes et représentants soutiennent actuellement l'idée de développer une offre interinstitutionnelle pour un examen de certificat reconnu et 14 se déclarent intéressés à utiliser une telle offre dans leur institution.

12. Recommandation 12 : Développement de la didactique

12. en soutenant les mesures de politique des hautes écoles visant à promouvoir le développement de la didactique des disciplines dans le domaine des langues en tant que science;

¹ Le niveau acquis ne doit pas forcément être attesté par un certificat international.

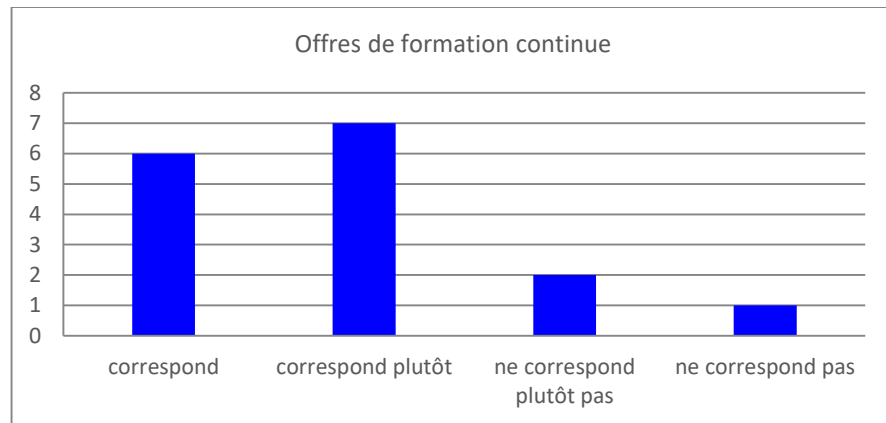


La didactique des langues est reconnue comme discipline scientifique. Seuls les moyens de mettre en œuvre cette reconnaissance divergent selon les institutions (taille, ressources, orientations institutionnelles). Certaines institutions n'investissent que peu ou pas de ressources dans ce domaine. D'autres renforcent l'orientation vers la recherche dans tous les domaines et auprès de tous les acteurs de l'institution (chercheuses et chercheurs, didacticien-ne-s, étudiant-e-s. ...). La plupart des institutions encouragent la participation des étudiant-e-s aux recherches en lien avec l'accompagnement des moyens d'enseignement et/ou la collaboration entre les facultés, la recherche et le terrain. Une institution a pu créer un poste de professeur spécialement dédié à une didactique intégrée du plurilinguisme. D'autres collaborent avec l'institut du plurilinguisme (une institution de l'université et de la HEP Fribourg), avec le "Centre de didactique des langues étrangères" (CeDiLE) (un projet de l'université et de la HEP Fribourg), le Centre pour les compétences langagières des enseignants (PHSG, CSP, SUPSI, HEP VD), avec le centre de compétences CLIP (Centro Lingue e studi sul Plurilinguismo) ou avec des centres de R&D d'autres HEP (p.ex. PH FHNW, PHSG).

13. Recommandation 13 : Offres de formation continue

13. en veillant à ce qu'une offre suffisante de formation continue en lien avec les didactiques des langues et de l'interculturalité, par exemple la didactique du plurilinguisme, ainsi qu'avec les instruments d'évaluation (instruments suisses ou internationaux) soit disponible et facilement accessible;

Question soumise : Dans le domaine de la didactique des langues et de l'interculturalité, notre institution dispose d'une offre de formation continue suffisante et facilement accessible (par exemple sur la didactique du plurilinguisme, sur les instruments d'évaluation, ...)

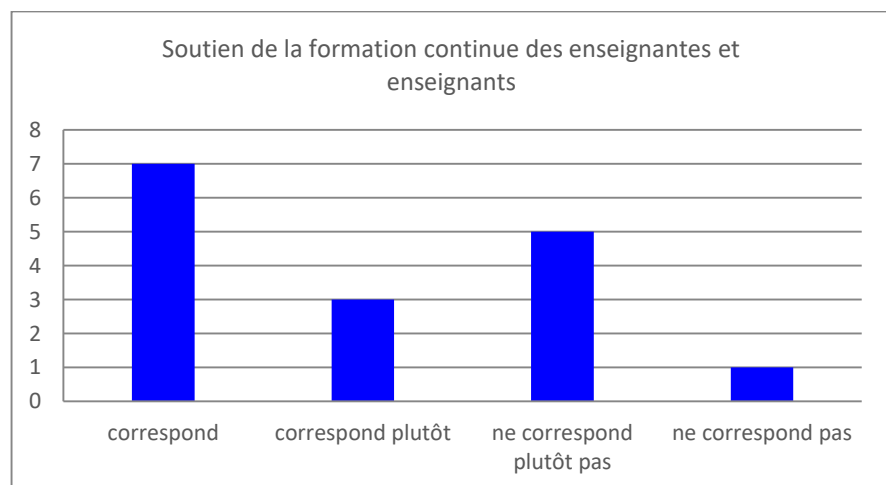


La plupart des institutions ont développé des offres dans ce sens pour répondre aux besoins du terrain et à la mise en œuvre des plans d'études. Pourtant, dans certaines institutions ces offres n'ont, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'une grande attention et sont passées au second plan. Pour d'autres, l'offre est riche tant au niveau des cours de formation intégrant plusieurs langues et plusieurs niveaux. Ce domaine fait parfois partie de la structure didactique et organisationnelle des institutions qui englobe les formations initiales, continues ainsi que la recherche et les prestations de service. Des CAS « Enseignement immersif » ou « plurilinguisme, pluriculturalisme et langue d'intégration » sont proposés par plusieurs institutions. Des cours de formation continue sont également proposés selon les besoins, p.ex. en relation avec l'introduction du LP21, le plurilinguisme ou la didactique des langues étrangères, parfois en collaboration avec les services cantonaux.

14. Recommandation 14 : Soutien de la formation continue des enseignantes et enseignants

14. en soutenant les enseignantes et enseignants, financièrement et logistiquement, pour qu'ils maintiennent et élargissent leurs compétences langagières tout au long de leur activité professionnelle, par exemple dans le cadre d'un échange.

Question soumise : Notre institution soutient financièrement et/ou logistiquement les enseignant·e·s afin qu'ils puissent maintenir et développer leurs compétences linguistiques tout au long de leur vie professionnelle, par exemple dans le cadre d'un échange.



La plupart des institutions soutiennent la formation continue des enseignant·e·s dans le maintien et le développement de leurs compétences linguistiques. Le soutien et la mise en

place d'échanges sont néanmoins compliqués à organiser. En effet, il est difficile de quitter son poste. Les directeurs d'établissements sont réticents à confier une classe à un·e enseignant·e ne maîtrisant pas le plan d'études et les moyens d'enseignement locaux et pas parfaitement la langue d'enseignement.

Les offres de Movetia sont présentées durant les formations initiales et parfois continues. Dans certaines institutions / certains cantons, les échanges sont soutenus durant la formation initiale et pas dans la formation continue. Dans d'autres, la formation continue développe des offres dans ce sens. Dans certaines institutions, des semaines bloc sont organisées avec une offre internationale et/ou multilingue. Les cantons s'occupent parfois des échanges d'enseignants, dans certains cas, en collaboration avec les HEP. Des partenariats entre des écoles de différentes régions linguistiques sont encouragés, le programme de Movetia correspondant est une ressource. Des formations à la didactique des échanges sont organisées dans plusieurs institutions, parfois en partenariat entre deux HEP (romande et alémanique).

C. Echanges et mobilité

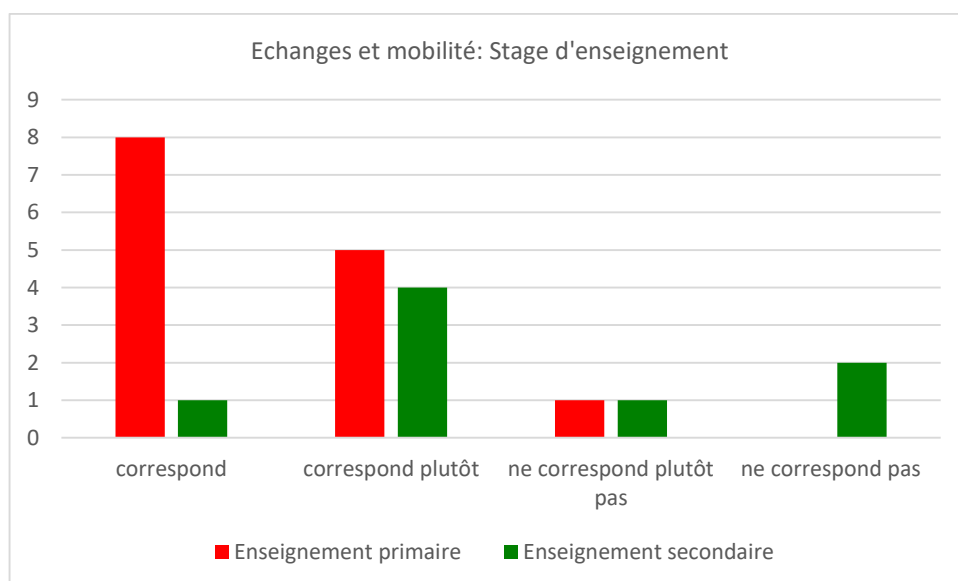
Echanges et mobilité pour les enseignantes et enseignants

Les cantons et leurs institutions de formation des enseignantes et enseignants soutiennent les activités d'échanges et de mobilité des enseignantes et enseignants dans les autres régions linguistiques de Suisse...

18. Recommandation 18 : Stage d'enseignement pour étudiant·e·s

18. en veillant à ce que les futurs enseignants et enseignantes d'une autre langue nationale² effectuent un stage d'enseignement dans la région linguistique correspondante dans le cadre de leur formation initiale;

Question soumise : Dans notre institution, les futur·e·s enseignant·e·s dont le profil de formation comprend une deuxième langue nationale effectuent un **stage d'enseignement** dans la région linguistique correspondante dans le cadre de leur formation de base.



² L'expression « futurs enseignants et enseignantes d'une autre langue nationale » désigne les enseignantes et enseignants de langues en formation initiale pour les degrés secondaire I et secondaire II ainsi que les enseignantes et enseignants en formation initiale pour le degré primaire et dont le profil de formation comprend une deuxième langue nationale.

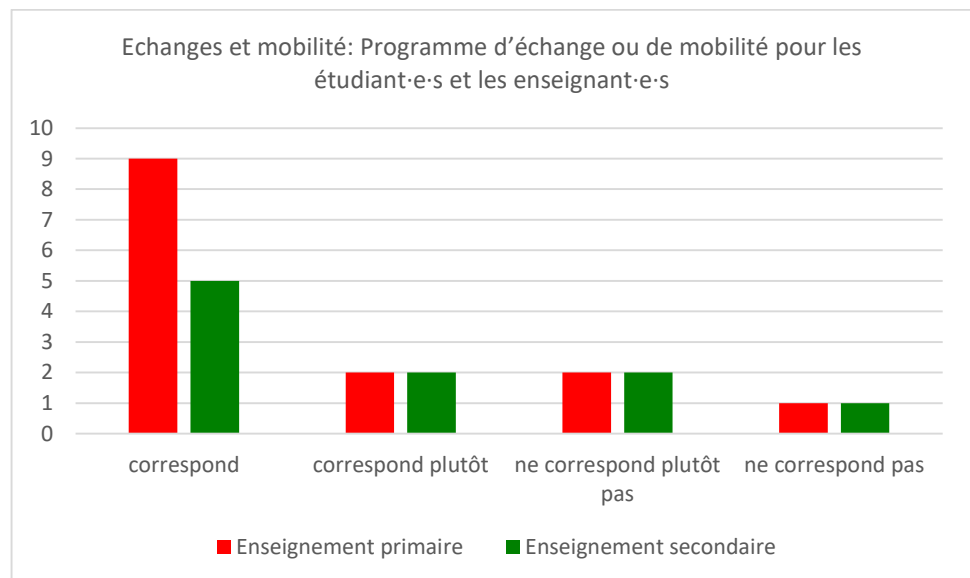
Cette possibilité existe dans la plupart des institutions. Elles sont plus largement répandues dans le cadre de la formation primaire. Dans certaines institutions le stage est obligatoire, dans d'autres facultatif, dans certaines le choix de la langue existe, dans certaines non; dans certaines le stage est complètement organisé par l'institution (place de stage et logement), dans d'autres partiellement (place de stage) dans les dernières les étudiant·e-s doivent l'organiser complètement. Si la Suisse est privilégiée pour les échanges à l'interne pour les langues nationales, il y a également des offres à l'étranger : France, Belgique, Allemagne, Autriche, ... Certaines Institutions ont conclu des partenariats d'échange avec d'autres HEP d'une région linguistique différente.

swissuniversities

19. Recommandation 19 : Programme d'échange ou de mobilité pour les étudiant·e-s et les enseignant·e-s

19. en encourageant les enseignantes et enseignants à participer à un programme d'échange ou de mobilité d'un semestre ou d'une année leur permettant de poursuivre leur activité dans une autre région linguistique du pays, qu'il s'agisse d'une partie de leur formation initiale ou de leur activité professionnelle ;

Question soumise : Dans notre institution, les étudiant·e-s et/ou les enseignant·e-s sont encouragé·e-s à participer pour un semestre ou une année à un programme d'échange ou de mobilité impliquant la poursuite de leur activité - que ce soit dans le cadre de leur formation de base ou de leur activité professionnelle – dans une autre région linguistique de la Suisse.



Les institutions encouragent ces séjours dans d'autres régions linguistiques. Les responsables de la mobilité et les didacticien·ne-s des langues font de la publicité pour les semestres et offres de mobilité (Suisse et étranger) et pour l'assistantat à l'étranger (SAP de Movetia).

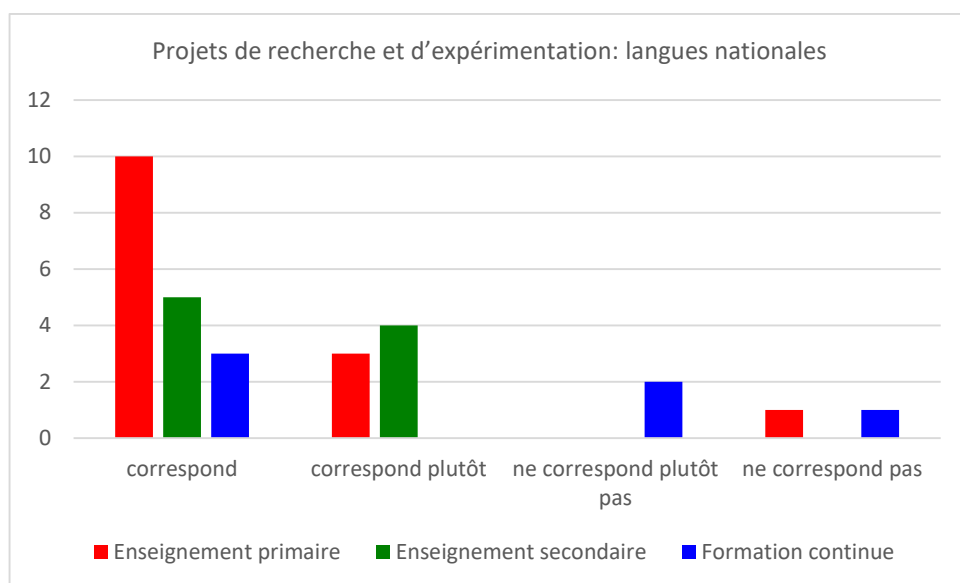
D. Projets de recherche et d'expérimentation

Pour que la qualité de l'enseignement des langues nationales reste élevée, les cantons et leurs institutions de formation sont invités à...

21. Recommandation 21 : Projets de recherche et d'expérimentation : langues nationales

21. encourager les projets de recherche et d'expérimentation visant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues nationales (par ex. évaluation des élèves et auto-évaluation des enseignantes et enseignants, maintien de la motivation, compétences de production orale en classe, activités d'échanges et de mobilité, mise en œuvre de méthodes didactiques diversifiées);

Question soumise : Notre institution soutient des projets de recherche et d'enseignement visant à développer l'enseignement et l'apprentissage des langues nationales (par exemple sur l'évaluation des élèves et des étudiant·e·s, l'auto-évaluation des enseignant·e·s, le maintien de la motivation, les compétences orales, les activités d'échange et de mobilité ou la mise en œuvre de diverses méthodes didactiques).



La recherche dans ce domaine est reconnue d'un grand intérêt par les institutions. Les ressources et les moyens varient selon les institutions, leur taille, leur organisation.

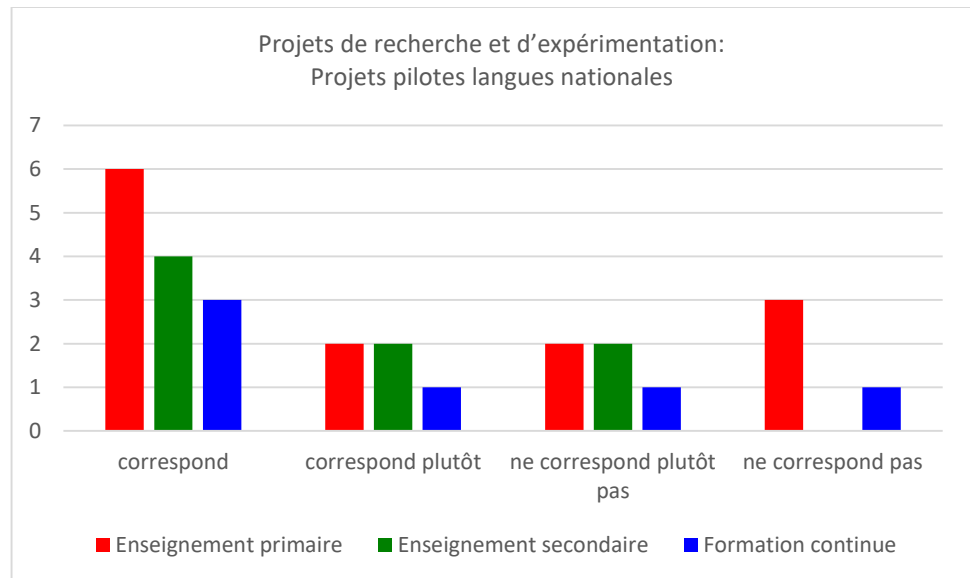
Certaines institutions n'investissent que peu de ressources pour la recherche dans ce domaine. Les cursus de formation intègrent une formation à la recherche et dans la plupart des institutions des travaux de recherches sont menés, dans ce domaine, dans le cadre des travaux de master ou de bachelor des étudiant·e·s.

Les départements de la recherche collaborent, le plus souvent avec leur propre domaine de la didactique. Des collaborations sont aussi réalisées avec le CSP le Cedile ou avec des centres de R&D d'autres HEP (p.ex. PHSG, HEP VD, PH FHNW).

22. Recommandation 22 : Projets de recherche et d'expérimentation : Projets pilotes langues nationales

22. encourager les projets pilotes;

Question soumise : Notre institution encourage les projets pilotes visant à développer davantage l'enseignement et l'apprentissage des langues nationales.



Les institutions sont force de proposition et d'innovation. Les projets pilotes réunissent les étudiant·e·s, les autorités cantonales et les enseignant·e·s du terrain.

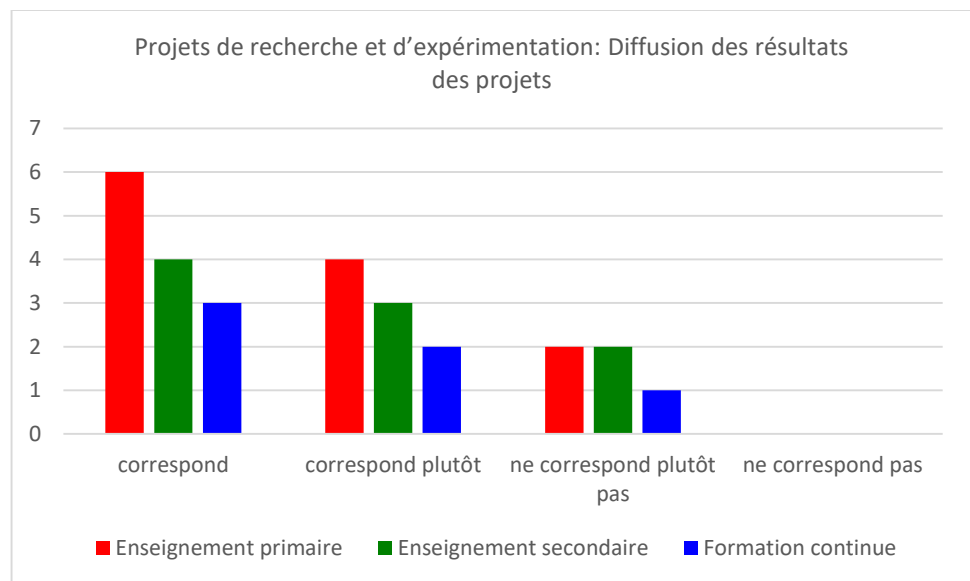
Les représentantes et représentants de certaines institutions déplorent le manque de ressources dans ce domaine. On peut pourtant citer les exemples suivants :

- un stage de deux semaines pour des élèves francophones dans des écoles primaires (programme NaLe de Movetia).
- Projet pilote de stage en Suisse romande.
- Les projets de réseau tels que GRUPIT (Gruppo di sperimentazione didattica per l'italiano L2) ou QUATTRO (projet déposé dans le cadre du programme PgB_11)
- Certains cantons encouragent l'immersion et l'enseignement bilingue et proposent diverses offres de formation à cet effet.
- Offres de formation continue pour l'enseignement immersif.
- Encouragement de projets innovants d'enseignement et de recherche en collaboration avec les départements concernés de toute l'institution.
- Une institution a financé l'établissement d'un partenariat scolaire à partir du fonds du rectorat au nom du programme "Projets avec les écoles locales" dans le but d'établir un échange entre une commune de Suisse alémanique avec une commune de Suisse romande.
- Projet de l'article 10 de l'OFC portant sur la rédaction de séquences en immersion en allemand correspondant au plan d'étude romand en collaboration avec 3 cantons, disponibles ensuite dans toute la Romandie.
- Collaboration active des didacticiens de langues à la promotion de projets de langues auprès des services cantonaux.

23. Recommandation 23 : Projets de recherche et d'expérimentation : Diffusion des résultats des projets

23. assurer la diffusion des résultats de tels projets.

Question soumise : Notre institution assure la diffusion des résultats de ces projets (recherche, enseignement ou projets pilotes).



Divers outils de communication tels que sites web, publications, interventions dans des conférences, colloques ou congrès ainsi que des formations sont fréquemment utilisés pour la dissémination des résultats de tels projets. L'élaboration et la diffusion de matériel d'enseignement correspondant permet également de promouvoir les projets. Des formations continues proposent une implémentation des projets dans le terrain. Une diffusion interne permet d'intégrer les résultats dans les différentes formations initiales et continues.

Conclusions et recommandations du GTLE

Les recommandations de la CDIP de 2017 ont trouvé un écho positif dans les institutions de formation des enseignant·e·s. La majorité d'entre elles les a mises en œuvre.

Les nombreuses consultations qui ont précédé la publication des recommandations ont permis au GTLE de relayer, sous forme de suggestions, des structures et processus novateurs déjà mis en place dans certaines institutions (par exemple : mobilité, compétences langagières, etc...). Certaines recommandations ont donc été appliquées avant l'heure, ce qui explique certains résultats très positifs.

Les échanges de bonnes pratiques et les contacts au sein du GTLE ont également contribué à la mise en œuvre précoce des recommandations et continuent à promouvoir la diffusion de ces approches et solutions.

De nombreuses institutions ont conclu des partenariats avec des consœurs d'une autre région linguistique ce qui favorise les collaborations, les stages et/ou séjours linguistiques.

Les formations initiales et continues font la part belle à la didactique du plurilinguisme ce qui correspond aux besoins du terrain. Plusieurs institutions proposent des formations longues et/ou certifiantes dans ce domaine.

Seuls demeurent certains retards que les représentants du GTLE expliquent par la taille des institutions, des manques financiers, une organisation interne et/ou des priorités différentes.

Sur la base de ces résultats, le GTLE propose quelques pistes susceptibles d'intensifier encore l'écho des recommandations de la CDIP dans l'ensemble des institutions :

R 9 Considérant qu'il est important de contribuer à l'essor de l'apprentissage des langues nationales, le GTLE recommande tout dispositif encourageant au **choix des langues nationales** comme matière d'étude comme les stages, l'assistantat, les séjours linguistiques et/ou culturels dans une autre région linguistique, les synergies entre les langues enseignées, etc...

Les synergies entre les langues et la cohérence de l'enseignement plaident pour des enseignant·e·s formé·e·s à l'enseignement de plusieurs langues. Le GTLE recommande donc d'ouvrir le plus large choix possible de **langues à étudier en parallèle**, quitte à le faire en collaboration avec d'autres institutions (modules d'enseignement à distance crédités et reconnus).

R 10 L'**enseignement immersif** devrait être dispensé dans toutes les classes sous une forme ou une autre, il importe dès lors que les instituts de formations proposent des enseignements de disciplines non linguistiques en immersion en formation initiale et continue (ilots, séquences, matières) afin que ces dispositifs puissent être expérimentés puis reproduits sur le terrain. Des collaborations avec d'autres institutions pourraient déboucher sur des modules régionaux crédités et reconnus).

R 11 Les résultats de l'enquête sur l'utilisation des **profils de compétences linguistiques** spécifiques à la profession montrent que les profils sont largement utilisés dans les institutions pour promouvoir les compétences linguistiques dans le cadre de la formation initiale, mais que l'utilisation des profils à des fins d'évaluation sous forme de tests ou d'exams reste encore relativement faible. Ce résultat est accompagné d'une demande des institutions pour des outils d'évaluation et en particulier pour une offre d'examen de certificat interinstitutionnel et reconnu. Le GTLE recommande donc, conformément à la mesure 1 de mise en œuvre de la stratégie 2021-2024 de la chambre HEP, le développement d'un certificat de compétences linguistiques spécifiques à la profession pour les enseignant·e·s de langues étrangères.

R 12 et 21 Si la didactique des langues est reconnue comme une **discipline scientifique**, par les didacticiens du domaine, les institutions y accordent une place encore trop relative dans le cadre de la recherche en fonction des ressources et moyens à disposition, de leur organisation interne et/ou des priorités institutionnelles. Il importe que cette reconnaissance soit plus large et que la collaboration entre les différentes filières ou facultés ainsi qu'entre les institutions puisse ancrer cette discipline de manière plus solide au croisement des enseignements et de la recherche. Le GTLE recommande d'établir une démarche concertée, au niveau suisse, en collaboration avec les institutions et les associations actives dans ce domaine (ADLES, VALS/ASLA/ APEPS...). La participation à des projets ou programmes de recherche et développement financés par le CSP, l'OFC le CELV ou autres y jouerait un rôle central. Conformément à la mesure 20 de mise en œuvre de la stratégie 2021-2024 de la chambre HEP, le GTLE propose de développer et de tenir à jour une carte de Suisse des pôles de recherche et développement dans les institutions afin de les rendre visibles et d'encourager les collaborations entre les institutions ainsi que les projets de recherche et développement par les didacticiens du domaine dans ce domaine.

R 13 Dans le domaine de la didactique des langues et du plurilinguisme, toutes les institutions ne peuvent pas développer des formations certifiantes. L'accès à ces **formations continues** devrait faire l'objet d'accords permettant aux formateurs –trices des autres institutions de les fréquenter à des conditions comparables à celles des internes.

R 14 Le GTLE recommande la conclusion de **partenariats** avec des consœurs d'autres régions linguistiques. Leurs effets dynamisent l'enseignement et l'apprentissage des langues nationales, facilitent les échanges et peuvent mener à l'éclosion de modules communs, de projets pilotes, ...

Dans le cadre de sa formation continue, chaque enseignant·e devrait selon le GTLE avoir la possibilité d'effectuer des **stages longs** dans une classe d'une autre région linguistique tout en étant remplacé·e dans son établissement d'origine et de recevoir ensuite l'enseignant·e qui l'a accueilli·e. De plus, les formations linguistiques devraient se référer, non seulement au CECR mais également aux profils de compétences linguistiques spécifiques à la profession et proposer des certifications dans ce domaine.

R18 Les possibilités d'effectuer un **stage d'enseignement** dans une autre région linguistique étant plus répandues au primaire qu'au secondaire, il serait important d'enrichir encore ces opportunités au travers de portfolios de stages liés aux objectifs visés et aux compétences à développer sur la base d'outils tels que, à titre d'exemple, *Plurimobil* et les profils de compétences langagières spécifiques à la profession. L'aide à l'organisation du stage (lieu et logement) ainsi qu'une subvention peuvent contribuer à encourager la mobilité des étudiant·e·s. A cet effet, le GTLE encourage l'utilisation de la **plateforme d'échanges linguistiques** *edu e -TANDEM* réservée aux étudiant·e·s, formateurs –trices et collaborateurs –trices des Hautes Ecoles de Suisse. Des contacts directs entre deux personnes dans le cadre d'un tandem linguistique peuvent déboucher sur des collaborations et/ou des contacts en vue de l'organisation d'un stage (recherche d'école et de lieu d'hébergement). Les partenariats entre institutions de formation mentionnés ci-dessus peuvent être efficaces dans ce contexte également.

R19 Afin d'encourager les étudiant·e·s à vivre au cours de leur formation, une expérience linguistique et culturelle qui sera fondamentale pour leur enseignement, il est important de privilégier les **semestres de mobilité** ou les **programmes d'échange**. Le GTLE recommande d'intensifier la publicité auprès du public cible en collaboration avec le groupe IRUTE.

Des subventions à la mobilité devraient être accordées également pour des séjours à l'intérieur de la Suisse, ce qui inciterait les participant·e·s à mieux connaître d'autres régions linguistiques et à ne pas privilégier les séjours à l'étranger qui sont subventionnés. Les partenariats entre les institutions peuvent déboucher sur des programmes et des offres communs. La didactique de la mobilité et des échanges devrait trouver sa place dans les cursus de didactique des langues étrangères. Conformément à la mesure 20 de mise en œuvre de la stratégie 2021-2024 de la chambre HEP, le GTLE propose de développer des offres interinstitutionnelles dans le domaine de la didactique de la mobilité.

R 22 et 23 Les institutions développent des projets pilotes grâce notamment aux ressources accordées par l'OFC sur la base de l'article 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues. Le GTLE est d'avis que les collaborations entre les institutions dans ce contexte sont à intensifier, ainsi que les moyens financiers et humains qui y sont consacrés. Pour améliorer l'impact de ces travaux, la diffusion des résultats de **projets de recherche et d'expérimentation** doit être intensifiée elle aussi. La diffusion à l'interne (filiales, départements, facultés) devrait être assurée et un site de publication devrait proposer au moins les données de base des projets les plus importants.

Annexe

Liste des institutions ayant participé à l'enquête

Etat des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la CDIP du 26 octobre 2017

HEP-BEJUNE primaire – secondaire – formation continue

HEP | PH FR

HfH

PHBern

PH FHNW

PHGR

PH Luzern, Fachbereich Englisch

PH Luzern, département de français

PHSG

PHSG, Primarstufe

PHSH

PHSZ

PH Zug

PH Zürich

SUPSI-DFA

UNIGE IUFE/SSED

ZELF/CERF, Unifr ILLB/IFE